

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Relative à l'aliénation d'une portion du chemin rural du Moulin l'Abbé à St Martin Boulogne et relative à l'intégration dans le domaine privé de la commune d'une parcelle cadastrale visant à recréer et modifier l'emprise d'une portion du chemin rural du Moulin l'Abbé

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Saint Martin Boulogne en date du 26 avril 2022, l'aliénation d'une portion du chemin rural du Moulin l'Abbé et l'intégration de parcelles dans le domaine privé afin de recréer une portion du chemin rural du Moulin l'Abbé sont soumis à deux enquêtes publiques

à compter du 19 mai 2022 jusqu'au 03 juin 2022 inclus.

M. Daniel PERET assumera la fonction de commissaire enquêteurs pour ces deux enquêtes.

Les dossiers avec registres d'enquête seront déposés en mairie de St Martin Boulogne, ainsi qu'à la Communauté d'agglomération du Boulonnais et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

- Mairie de St Martin Boulogne, 313 Rte de Saint-Omer à ST MARTIN BOULOGNE (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30)
-
- Communauté d'agglomération du Boulonnais, 1 Bd. du Bassin Napoléon à Boulogne-sur-Mer (du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45)

Les deux dossiers d'enquête dématérialisés seront consultables depuis le site Internet de St Martin Boulogne <https://saintmartinboulogne.fr> afin que chacun puisse en prendre connaissance et éventuellement adresser ses observations par écrit (pour être annexées au registre d'enquête) à M. le Commissaire Enquêteur à l'adresse suivante : 313 Rte de St-Omer, 62280 St Martin Boulogne

Les observations et propositions peuvent également être envoyées par courrier électronique : enquete-chemin@agglo-boulonnais.fr pour ce qui concerne l'aliénation du chemin – et : enquete-nouveauchemin@agglo-boulonnais.fr pour ce qui concerne la reconstitution d'une nouvelle portion.

Les observations et propositions peuvent aussi être déposées sur un registre numérique depuis le site <https://saintmartinboulogne.fr> pendant la durée de l'enquête publique.

M. le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions sur rendez-vous, soit au siège de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ou par entretien téléphonique. À ce titre le public prendra rendez-vous préalablement à la Communauté d'agglomération afin de réserver une plage horaire.